

la photo, c'est cadeau !

Vous avez tous été destinataires par la DI des HdF d'une note datée du 11/06/2026 concernant la NA JCF1 n° 472 du 28/04/2026 : **renouvellement des commissions d'emploi – collecte de photographies individuelles.**

À la lecture de cette note, il est clair qu'il ne nous est pas demandé de fournir une photo réalisée dans une cabine photographique (au prix moyen de 8 €). De plus, aucune mention n'est faite d'un quelconque processus de remboursement. Pour les sections **CGT Douane des Hauts de France**, il est hors de question que les agents paient de leur poche pour une évolution, bien qu'essentielle et souhaitée, dictée par la DG.

Dans cette note, outre les spécifications techniques de la photo, il est exigé que :

« Les agents de la branche surveillance doivent fournir une photo en tenue de service »

Il est évident que cette consigne ne peut être respectée que sur le temps de service. En effet, le guide de la déontologie (p. 59¹) rappelle expressément :

« 3) En ce qui concerne les agents appartenant à la branche de la surveillance, l'uniforme qui est remis aux agents demeure propriété de l'administration. Non seulement son port est réservé à l'usage exclusif des missions mais, en tout état de cause, l'agent ne peut s'en dessaisir de quelque manière que ce soit. »

Nous vous conseillons donc d'utiliser des applications mobiles gratuites pour réaliser vos photos, et éventuellement de solliciter l'aide de collègues plus expérimentés.

Pourtant, il aurait été tout à fait possible de déployer un système de prise de vue pour les commissions d'emploi directement sur l'ordinateur portable d'un référent par service. Ce système existe déjà à la DG.

Si l'avancée est positive, sa mise en œuvre reste, elle, bien médiocre.

¹<https://intranet.douane/sites/default/files/2024-04/2022-%20DGDDI%20guide%20d%C3%A9ontologie%20vmCGFP.pdf>